

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

**M. le juge Sang-Hyun Song
Président de la Cour pénale internationale**

Allocution prononcée devant l'Assemblée des États parties

10^e session

New York

12 décembre 2011

Madame la Présidente de l'Assemblée des États parties,
Madame la Haut-Commissaire aux droits de l'homme,
Madame la Secrétaire générale adjointe,
Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes rassemblés, ici, aujourd'hui, à un moment critique de l'histoire de la CPI. C'est une période de changements, mais c'est aussi une période propice à la réflexion sur ce que nous pouvons améliorer, et au renouvellement de notre engagement à servir les buts du système mis en place par le Statut de Rome.

Nous avons déjà une nouvelle Présidente de l'Assemblée des États parties et un nouveau Bureau. Bientôt, nous aurons un nouveau Procureur et six nouveaux juges élus, et, en mars, une nouvelle Présidence de la Cour.

Le premier cycle judiciaire complet arrive à son terme. Les premières affaires sont proches de leur conclusion. Pendant ce temps, de nouvelles situations donnent lieu à de nouvelles affaires et présentent de nouveaux défis.

Je n'entrerai pas ici dans les détails – vous trouverez un tableau d'ensemble de la situation dans le rapport annuel de la Cour à l'Assemblée générale. Mais certaines statistiques essentielles parlent d'elles-mêmes.

L'année dernière, la CPI était saisie de cinq situations liées à un pays. Aujourd'hui, elle en a sept à examiner.

Le nombre d'audiences est passé de 184 en 2009, à 265 en 2010. Cette année, à la fin du mois de novembre, nous en étions déjà à 310, dépassant largement les 1 000 heures de séance depuis janvier.

Le nombre de nouvelles demandes de **participation** à la procédure soumises par des victimes est passé de 757 en 2009 à 2 239 l'année dernière. Cette année, leur nombre a plus que doublé pour atteindre 5 865 fin novembre.

Le plus frappant, c'est que le nombre de demandes en **réparation** émanant de victimes a crû de façon exponentielle – il a été multiplié par six de 2009 à 2010, passant de 119 à 739, et encore par huit cette année, pour atteindre 6 254 fin novembre.

Comme chacun sait, les événements au cours des dernières semaines en Libye et en Côte d'Ivoire ont eu des répercussions importantes sur la charge de travail prévue pour l'année prochaine.

Je sais que les États parties se sont émus du caractère subit des ajustements budgétaires proposés récemment par la Cour. Mais nous pensons qu'il vaut mieux aborder ces questions immédiatement, pour que l'Assemblée des États parties puisse en tenir compte dans l'élaboration du budget pour 2012.

La charge de travail attendue l'année prochaine dépend en partie des décisions judiciaires qui devraient intervenir dans les prochaines semaines concernant la confirmation des charges dans les affaires *Mbarushimana* et du Kenya. Conformément à un usage bien établi, il n'a pas encore été demandé de ressources spécifiques pour les dépenses afférentes aux stades du procès concernant ces affaires.

La nature et la date de ces événements ont compliqué la tâche d'évaluation des besoins budgétaires de la Cour pour 2012. Mais elles reflètent la réalité de ses opérations. Les procédures judiciaires peuvent être planifiées avec soin, mais il n'est jamais possible de prévoir exactement comment elles vont se dérouler.

Ce qui est clair, c'est que la Cour a été plus occupée en 2011 que jamais auparavant, et que sa charge de travail va probablement continuer d'augmenter.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit l'examen du projet de budget 2012 auquel vous allez procéder. Le Greffier vous exposera la position de la Cour plus en détail au cours de la semaine, mais j'aimerais d'ores et déjà souligner quelques points fondamentaux.

La Cour dans son ensemble est parfaitement consciente des difficultés économiques et financières actuelles, et des contraintes budgétaires qu'elles imposent à de nombreux États parties.

En même temps, nous ne pouvons pas faire comme si la charge de travail qui pèse effectivement sur la Cour n'existait pas. Le budget 2012 doit porter la marque d'un juste effort d'économie et de retenue. Mais il ne doit pas paralyser les activités de la Cour ou sa capacité à s'acquitter de ses obligations en vertu du Statut de Rome.

Je peux vous assurer que nous avons longuement réfléchi avant de vous présenter un budget qui entraîne une augmentation aussi importante des ressources financières de la Cour.

En le préparant, nous avons fait tout notre possible pour faire baisser le coût des activités existantes. Mais nous n'avons pas pu éviter de tenir compte des postes de dépenses supplémentaires que sont la situation en Libye, l'aide judiciaire, les nouvelles normes comptables et la nécessité d'investir dans des équipements d'une importance critique pour nos activités.

La Cour a à cœur de rechercher, dans ses activités, toutes les sources possibles d'économie et d'efficacité. D'importants gains ont déjà été obtenus dans ce domaine, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires en 2012.

Dans ce contexte, je salue les résultats atteints grâce aux travaux préliminaires de révision du système d'aide judiciaire, résultats qui permettent d'envisager des économies considérables à l'avenir.

De même, j'attends avec impatience l'analyse des « enseignements tirés », que nous entendons mener l'année prochaine et dans le cadre de laquelle les chambres, en consultation avec les autres organes, les États parties et d'autres acteurs, réfléchiront aux moyens d'améliorer l'efficacité des procédures relevant de la phase préalable au procès et de celles relevant de la phase du procès.

Mais la recherche de l'efficacité et de l'économie doit être réaliste. Par exemple, même si je comprends les préoccupations des États parties qui ont plaidé pour un budget à croissance nominale zéro, je me dois de dire très clairement qu'imposer un tel budget en 2012 serait très dommageable pour la capacité de la Cour de rendre une justice équitable et rapide.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un résultat budgétaire qui reflète un équilibre rationnel entre les moyens dont la Cour a besoin pour mener ses missions et les exigences d'économie et d'efficacité. Je pense qu'un tel résultat serait dans l'intérêt non seulement de la Cour et des États parties, mais également dans celui de toutes les personnes touchées par les questions tragiques dont la Cour est saisie.

Je suis convaincu que la présente période de changements marque également le début d'une ère de nouvelles opportunités d'expansion du système mis en place par le Statut de Rome. Ce n'est qu'en y travaillant activement que nous pourrions être plus à même de répondre à la critique selon laquelle des situations préoccupantes au niveau international échappent à la compétence de la Cour.

De nombreuses régions, en particulier le monde arabe, manifestent un intérêt sans précédent pour la Cour. Cette année, six nouveaux États ont accédé au Statut de Rome ; c'est le chiffre annuel le plus élevé depuis 2002. Au nom de la Cour, je souhaite à la Grenade, à la Tunisie, aux Philippines, aux Maldives, au Cap-Vert et à Vanuatu une chaleureuse bienvenue dans la famille de la CPI ici rassemblée.

Nous devons à présent renforcer et coordonner davantage nos efforts afin d'encourager de nouveaux États à intégrer le système de la CPI. Cent-vingt États représentent certes un chiffre respectable, mais il en reste plus de 70 qui n'ont pas encore accédé au Statut de Rome. Je me réjouis à l'avance de poursuivre ces efforts avec la nouvelle Présidence de l'Assemblée, les États parties, les organisations régionales et la société civile.

Pour parvenir à mettre un terme à l'impunité et à faire respecter et appliquer la justice internationale de manière durable, nous devons non seulement administrer une Cour efficiente et efficace et parvenir à l'universalité du Statut, mais également protéger l'indépendance de la CPI, tant en matière de poursuites qu'en matière de jugements.

Ce n'est pas une tâche facile. Une juridiction qui s'occupe de conflits en cours ne peut se soustraire à un contexte souvent hautement politique. Des voix s'élèveront toujours pour accuser la Cour d'être sélective ou partisane, ou de s'ingérer dans le domaine politique.

Mais la Cour ne fait rien de tel et ne saurait le faire. Notre principe directeur est la primauté du droit. Nos actions et nos décisions sont fondées sur les dispositions du Statut de Rome et sont indépendantes de toute influence extérieure, qu'elle soit politique ou autre. Je sais que les États parties le comprennent et le respectent. C'est un principe qu'ensemble nous devons protéger et renforcer à tout prix.

Cependant, être indépendant ne signifie pas n'avoir aucun compte à rendre. J'ai toujours pensé que l'indépendance judiciaire et l'obligation de rendre des comptes sur le plan administratif doivent aller de pair. La présente Assemblée, ainsi que ses organes subsidiaires qui travaillent aux côtés de la Cour tout au long de l'année, constituent le principal instrument pour parvenir à cet objectif, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux durant les dix prochains jours.

Avant de conclure et puisque la Présidence actuelle de la Cour arrivera sous peu au terme de son mandat, je voudrais rendre hommage aux responsables élus et au personnel de la Cour, tant à La Haye que dans les bureaux extérieurs.

Ils travaillent avec un dévouement sans limite sur des problèmes difficiles et souvent poignants. Leur engagement personnel dans l'effort commun en vue d'atteindre les objectifs du Statut de Rome est extrêmement fort. La communauté internationale et les victimes de crimes bénéficient largement de leur travail.

Pour pouvoir traduire dans les faits notre ferme engagement de mettre en place un système de justice universelle, un système de justice égale pour tous, nous devons conserver à la Cour son efficacité.

Nous avons une responsabilité directe pour que justice soit rendue aux victimes d'aujourd'hui et que protection soit offerte aux générations futures. Cela doit demeurer notre but commun.